APRÈS LES ÉTUDIANTS

Les enseignants de l'École polytechnique en grève

L'intégration d'une institution dans une autre, le manque d'infrastructures et de moyens pédagogiques et de recherche, le refus de tout dialogue et le mépris affiché à l'égard des enseignants sont autant de facteurs dénoncés et qui ont poussé les enseignants de l'Ecole nationale polytechnique (ENP) à opter pour la protestation.

Mehdi Mehenni - Alger (Le Soir) - Suite à une assemblée générale, les enseignants présents avaient, à l'unanimité, décidé d'organiser deux journées de protestation les 3 et 4 du mois en cours.

Hier, la grève a été largement suivie. Une centaine d'enseignants ont gelé leurs cours, pour se rassembler dès la matinée à l'entrée de l'école. «C'est une première. Jamais l'école n'a connu une telle mobilisation», dira Ould-Hamou Malek, coordinateur local du CNES. Selon ce dernier, les choses se sont envenimées après la suppression de l'option tronc commun (département de sciences fondamentales) et l'intégration de classes préparatoires, alors que l'école souffrait déjà d'un manque flagrant en matière d'infrastructures.

Depuis, les étudiants en graduation et post-graduation poursuivent leurs cours dans des locaux pédagogiques décents, pour certains, alors que d'autres font carrément et quotidiennement le tour des différents départements pour trouver une salle de classe.

Ce qui a provoqué la colère et des enseignants et des étudiants qui rappelons-le sont en grève depuis le 28 octobre dernier. Si ces derniers ont donné un ultimatum à la directrice afin de répondre favorablement à leurs doléances, les enseignants, quant à eux, réclament carrément son départ.

De l'avis des enseignants de l'ENP, «l'actuelle directrice a montré qu'elle ne pouvait en aucune manière remédier aux problèmes auxquels l'école fait face, vu son incapacité à les gérer».

Dans le communiqué qui a sanctionné l'assemblée générale de la section CNES-ENP, il est noté, entre autres, «le non-respect des engagements de la direction pour la construction d'un bloc de recherche à l'école (12 laboratoires) malgré le budget consenti par la tutelle en 2004, ainsi que pour des bâtiments pédagogiques programmés au profit des départements de génie de l'environnement, génie industriel et automatisme». Selon les précisions des enseignants, ce projet date de plus de 5 ans et l'assiette et le budget existent, mais à ce jour, les travaux n'ont toujours pas été lancés. Il est également mentionné «l'absence totale de perspectives pour améliorer le cadre de travail au sein de l'école, qui ne cesse de se dégrader». Ainsi que «l'inexistence d'une quelconque prise en charge des écoles doctorales (budget, quotas, logistique…)» et, enfin, «l'absence d'une politique de gestion financière et administrative».

Devant cette situation que les enseignants qualifient de «gravissime», ils proposent, sous l'impulsion d'une centaine d'adhérents, une plate-forme de revendications, dont les principales se présentent comme suit :

- Consultation de la communauté universitaire de l'ENP via son représentant syndical pour tout projet concernant l'école.
- Reconsidération des classes préparatoires intégrées à l'école et maintien de tous les départements de sciences fondamentales et de spécialisation, sans exception.
- Préservation de la qualité de la formation.
- Prise en charge diligente des problèmes des chercheurs.
- Revalorisation des ressources humaines et mise à niveau de la gestion administrative.

Incompréhensible !

S'il y a une chose que les enseignants déplorent, c'est ce changement de statut de l'école à deux reprises en l'espace d'une année. En août 2008, la dénomination de l'école est passée, sur la base d'un décret exécutif, d'«école nationale» à «école supérieure», pour que, une année après, à savoir le 14 octobre dernier, sur la base d'un autre décret, l'école reprenne sa dénomination originelle.

Ce que les enseignants qualifient de véritable «mascarade». «Si la communauté universitaire de l'ENP était consultée pour l'établissement des textes, on ne serait jamais arrivé à une telle situation», dira le professeur Mammeri.

Enfin, il convient de noter qu'une seconde assemblée générale est prévue aujourd'hui à 12h, dans l'enceinte de l'école. Une plate-forme complémentaire de revendications devrait sanctionner cette réunion.

M. M.

ORGANISATION D'UNE JOURNÉE D'ÉTUDE PAR L'UGEA DE SIDI-BEL-ABBÈS

Quel autre sable, hormis le sable classique, pour la confection du béton ?

L'UGEA (l'Union générale des entreprises algériennes) organisera le 10 novembre prochain au niveau de l'ITMA de Sidi-Bel-Abbès et cela en collaboration avec les groupes Denouni et Hasnaïni, des géants de la construction tant au niveau national qu'international, une journée d'étude autour du thème «Utilisation du sable pour la confection du béton» avec un sous-thème : Quel autre sable hormis le sable classique sera utilisé pour la confection du béton ? Cette importante manifestation qui regroupera aussi des experts universitaires, des entrepreneurs, des organismes de contrôle, des organismes techniques, des laboratoires et cadres des différents ministères en charge du bâtiment, est la première du genre, d'autant plus que les pouvoirs publics suivent de très près l'utilisation des sables pour la fabrication du béton. Faut-il aussi rappeler les dernières mesures interdisant, sans appel, l'utilisation des sables des oueds et mers pour la fabrication du béton ?

«Quel autre sable, outre que le sable classique, nos entreprises de construction pourront-elles utiliser pour la fabrication du béton? Une question récurrente que se pose le président du groupe Denouni, en l'occurrence M. Abdelmadjid. La journée d'étude devra permettre, par le biais des interventions des participants, de débattre autour du sable qui sera utilisé pour la fabrication du béton. Serait-il un sable d'agrégat ou de sablière ou encore les deux à la fois ? Les experts tenteront d'éclairer et d'orienter les entreprises algériennes en quête permanente du savoir-faire et d'informations qui seront fort précieuses notamment, à un moment où l'Algérie va lancer un vaste programme de réalisation d'un million de logements pour résoudre la crise.

A. M.

SAGEM ALGÉRIE CONTRE SAGEM DÉFENSE ET SÉCURITÉ

Le tribunal de Sidi-M'hamed renvoie l'affaire

L'affaire opposant l'entreprise de droit et de capitaux algériens, Sagem Algérie, et les firmes françaises Sagem Défense et Sécurité et Sagem Sécurité, a été renvoyée, hier, par la chambre administrative du tribunal de Sidi-M'hamed à Alger. Le conflit porte sur une violation du contrat d'exclusivité entre l'algérienne et les françaises dans des passations de marchés avec l'Etat algérien, notamment dans le cadre des projets de passeports et de cartes d'identité biométriques électroniques. La date du renvoi de cette affaire n'a pas encore été arrêtée.

T. H.

LES ASSUREURS TENUS D'AUGMENTER LEUR CAPITAL

Le choix n'est pas idoine, selon Alliance Assurances

L'obligation faite aux compagnies d'assurances d'augmenter leur capital social à trois milliards de dinars, certes incontournable, ne constitue cependant pas un choix idoine, selon l'assureur privé Alliance Assurances.

Chérif Bennaceur - Alger (Le Soir) - Les compagnies d'assurances sont soumises à une nouvelle réglementation de leur capital social. Le gouvernement devrait avaliser un projet de texte législatif qui oblige les assureurs publics et privés à augmenter, dans un délai de trois ans, leur capital minimum à 2 milliards de dinars pour les compagnies Dommages et 1 milliard pour les compagnies Vie, soit un minimum de 3 milliards de dinars, alors que le seuil actuel est de 450 millions de dinars pour les deux branches réunies.

Une obligation que la compagnie privée Alliance Assurances, dont le capital social a été récemment augmenté à 800 millions de dinars, compte respecter même si «ce sont des délais non raisonnables», estime son P-DG Hassen Khelifati. «Il sera difficile de trouver aussi rapidement les financements nécessaires à cette recapitalisation», indique M. Khelifati, qui n'écarte pas le recours, le cas échéant, à l'ouverture de capital ou à l'introduction étudiée en Bourse.

Néanmoins, pour ce manager, cette mesure a été décidée «sans concertation» aucune avec les concernés. De surcroît, elle ne constitue pas le choix «idoine», fait-il remarquer. Voire, elle n'est pas la priorité même si elle reste incontournable.

A contrario des sociétés d'assurances publiques, dont les actifs ont été réévalués, ce sont les compagnies d'assurances privées qui sont directement touchées par cette disposition. «Quel que soit le niveau de capital requis, il faut obéir à la règle de la rentabilité. Or, nous ne sommes pas sûrs que la rentabilité suive avec une inflation importante», indique notre interlocuteur. A ce propos, Hassen Khelifati révèle qu'un projet de partenariat dans le domaine de l'assurance-vie avec un grand groupe international a buté sur la question de la rentabilité à moyen terme.

Selon le P-DG d'Alliance Assurances, le capital social des compagnies d'assurances ne constitue pas un élément nécessaire pour la couverture des risques assurés. En fait, d'autres moyens existent, selon lui, tels les traites de réassurances, la marge de solvabilité et les engagements réglementés.

Le véritable débat porte sur le développement du secteur, selon Hassen Khelifati, qui met en avant des priorités autres. Il s'agit notamment de revoir en urgence les textes relatifs à la répartition des engagements réglementés, de revoir les textes relatifs à la réglementation des agents généraux d'assurance et d'améliorer les conditions de développement de la bancassurance qui sont «inadaptées».

C. B.

ALLIANCE ASSURANCES LANCERA DE NOUVELLES PRESTATIONS

L'assistance à domicile, l'assistance médicale et l'assistance juridique

La compagnie d'assurances privée Alliance Assurances lancera de nouvelles prestations dès l'année prochaine. Selon son P-DG, Hassen Khelifati, Alliance Assurances lancera l'assistance à domicile dans le cadre des contrats d'assurance habitat.

La constitution du réseau et le montage technique de cette prestation, qui couvrira les petites réparations, sont en phase de finalisation, avance-t-il.

De même, Alliance Assurances lancera, dès le premier trimestre 2010, l'assistance médicale, une offre destinée aux entreprises et déjà opérationnelle. Cette assurance maladie est entièrement déconnectée du système d'assurances sociales et prendra en charge l'hébergement en cliniques privées notamment, précise Hassen Khelifati. Cet assureur privé mettra également à la disposition des assurés l'assistance juridique.

Déjà finalisée et inscrite dans le cadre des contrats de responsabilité civile, cette prestation couvre certains litiges de voisinage par exemple.

Par ailleurs, Alliance Assurances compte lancer son propre centre de formation à Ouled-Fayet (à l'ouest d'Alger). En notant que Alliance Assurance a déjà dépassé son chiffre d'affaires prévisionnel de 2,2 milliards de dinars et table, selon Hassen Khelifati, sur un résultat de clôture à 2,7 milliards de dinars. Même si le programme d'extension du réseau a été «freiné», Alliance Assurances envisage de porter son nombre d'agences de 90 actuellement à 150 ou 200 agences à l'horizon 2012, selon un maillage efficient des chefs-lieux de wilaya et de daïra. Dans cette optique, Alliance Assurances apporte les dernières retouches à un nouveau système d'information, qui sera opérationnel dès janvier 2010, en collaboration avec Algérie Télécom.

C. B.